10. Les photos : albums, poids et droit à l'image

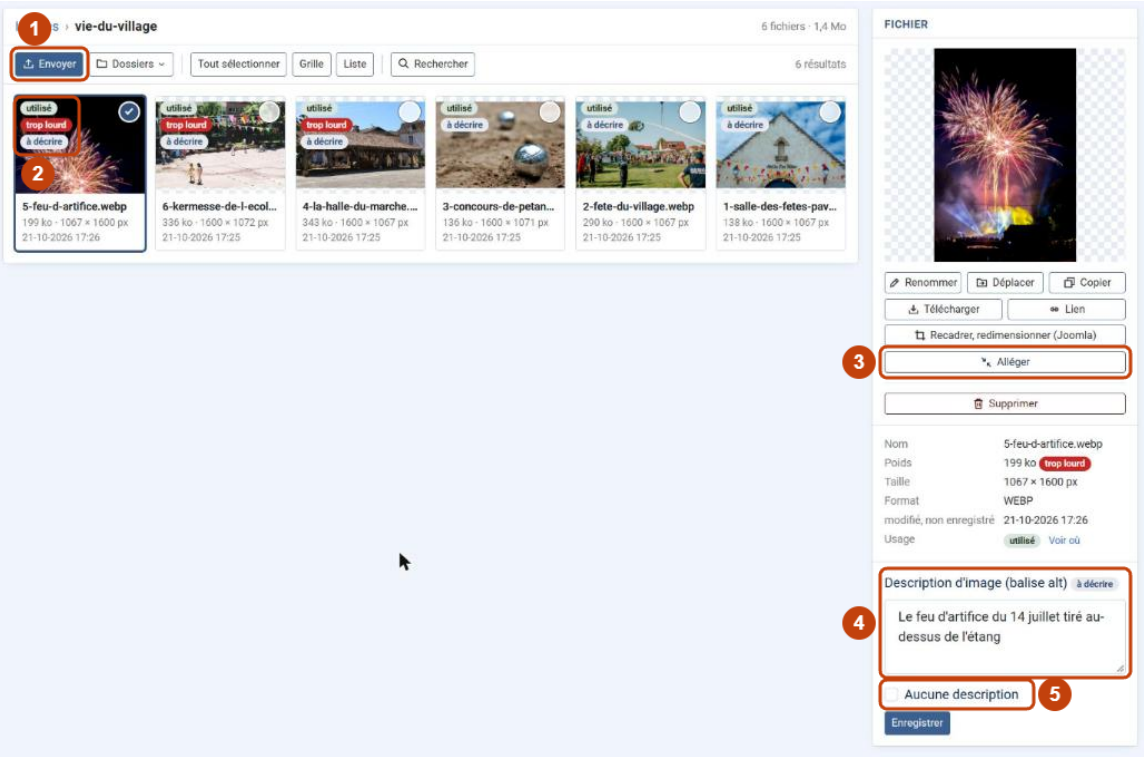
Une fête, une inauguration, un chantier qui avance : les photos font vivre le site. Ce chapitre montre comment ajouter des photos à un album, les décrire, et ce qu'il faut vérifier avant de publier une photo où l'on reconnaît quelqu'un.

Temps nécessaire : 5 minutes pour un album de dix photos.

Ajouter des photos à un album

Un album (on dit aussi **galerie**) suit un dossier de la médiathèque, comme les listes de documents (chapitre 5). Pour ajouter des photos à « La vie du village » :

1. **Composants**, **Iris Galeries**, puis **Médiathèque**.
2. Ouvrez le dossier de l'album, ici **vie-du-village**.
3. Cliquez sur **Envoyer** ① et choisissez les photos. Vous pouvez en sélectionner plusieurs d'un coup avec **Ctrl**.
4. Cliquez sur chaque photo et écrivez sa **Description** ④, puis **Enregistrer**.



Les photos apparaissent seules dans l'album, à la fin.

Le poids, vous n'avez pas à vous en occuper. Une photo d'appareil ou de téléphone pèse plusieurs mégaoctets. À l'envoi, le site la réduit à la bonne taille pour le web et la compresse. Si une photo porte le badge rouge **trop lourd** ②, cliquez sur **Alléger** ③ : le site la recompresse sans perte visible.

Décrire les photos

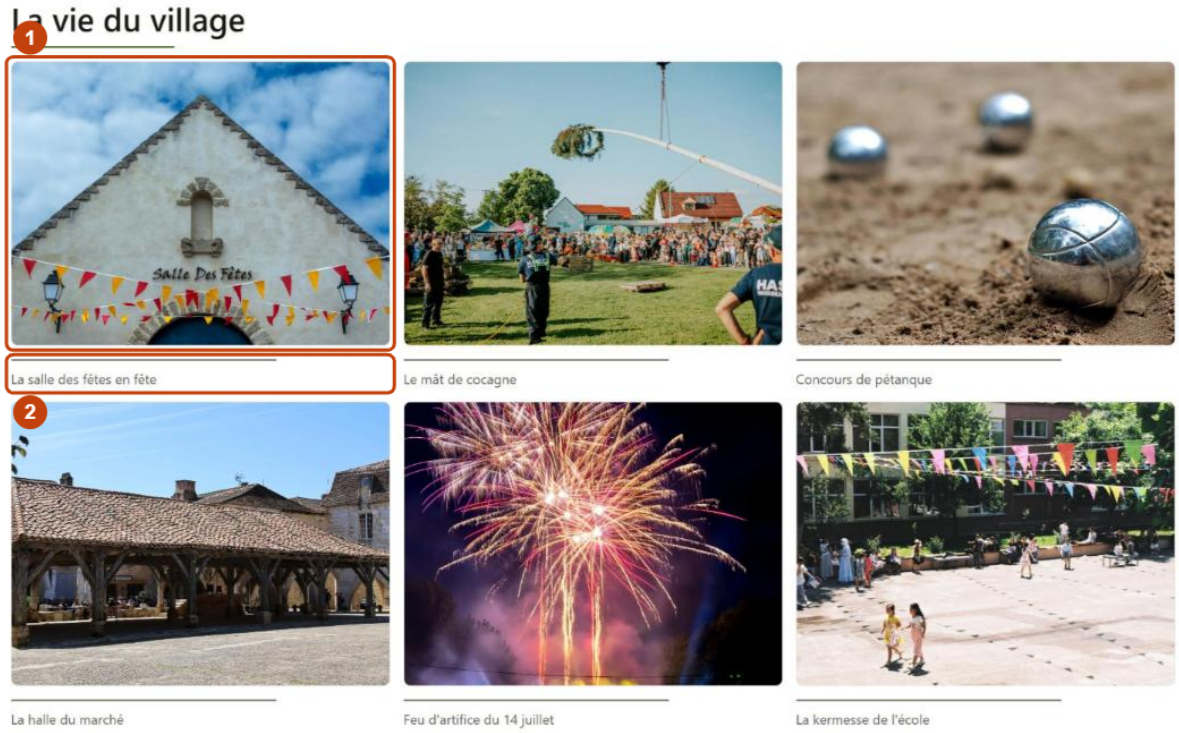
Le badge **à décrire** ② signale une photo sans description. La description sert aux personnes qui ne voient pas l'image, et aussi aux moteurs de recherche.

- **Dites ce que la photo montre d'utile :** « Le feu d'artifice du 14 juillet tiré au-dessus de l'étang ».
- **Photo d'ambiance sans information** (un ciel, une texture) : cochez **Aucune description** ⑤.

Dans l'album, chaque photo peut aussi avoir une **Légende**, le petit texte affiché dessous, que tout le monde lit (chapitre 5, « Changer l'ordre ou masquer un document » : c'est le même écran).

Ce que voient les habitants

Les photos s'affichent en grille ①, avec leur légende ②. Un clic sur une photo l'agrandit ; les flèches du clavier passent à la suivante, la touche **Échap** referme.



Créer un nouvel album

Pour un événement important (le centenaire de l'école, les travaux de la place) :

1. **Composants**, **Iris Galeries**, **Galeries**, puis **Nouveau**.
2. Donnez un **Titre** : « Les 100 ans de l'école des Tilleuls ».
3. **Source** : choisissez **Un dossier**, puis **Nouveau dossier** : le site propose un nom tiré du titre. Validez.

4. **Ajouter des images** ouvre la médiathèque dans ce dossier : envoyez les photos.
5. **Enregistrer & Fermer**.

Pour afficher l'album dans une actualité ou une page : dans l'éditeur, cliquez sur **+**, tapez « galerie », et choisissez l'album. Ajouter une photo plus tard dans le dossier la fait apparaître partout où l'album est posé.

Le droit à l'image : à vérifier avant de publier

- **Une personne reconnaissable** sur une photo doit avoir donné son accord pour la publication, de préférence par écrit. Une foule vue de loin pendant une fête publique pose moins de problème qu'un portrait.
- **Pour un enfant**, il faut l'accord écrit de ses parents. À l'école, au centre de loisirs, à la cantine : en cas de doute, choisissez une photo de dos, floue, ou sans enfants.
- **Une photo trouvée sur internet n'est pas libre** : elle appartient à son auteur. Utilisez vos propres photos, celles d'un habitant qui vous les donne par écrit, ou des banques d'images libres de droits.
- **Citez le photographe** quand c'est un habitant ou une association : la légende s'y prête bien (« Photo : Comité des fêtes »).
- **Une personne demande le retrait d'une photo ?** Masquez-la tout de suite dans l'album (l'**œil**, chapitre 5), puis vérifiez à tête reposée.

> **Accessible ?** Chaque photo porteuse d'information a une description. Une affiche photographiée ne remplace jamais le texte : recopiez la date, le lieu et l'heure dans l'article (chapitre 7).

> **En communauté de communes :** créez un dossier par événement ou par équipement (piscine, médiathèque, zone d'activité), pour que les albums restent clairs. Les communes membres peuvent vous transmettre leurs photos : demandez-leur toujours si les personnes photographiées sont d'accord.

Si ça ne marche pas

- **La photo est couchée sur le côté** : elle a été prise téléphone tourné. Dans la médiathèque, **Recadrer, redimensionner** permet de la faire pivoter.
- **La photo n'apparaît pas dans l'album** : vérifiez le dossier. Dans **Galeries**, ouvrez l'album : la case **Dossier** indique celui qu'il suit.
- **L'envoi est très long** : envoyez les photos par petits paquets de dix.